



Rappelle de charge 2ans après avoir quitté le logement

Par **armand974**, le **04/10/2017 à 12:11**

Bonjour à tous.rnrnJ'ai occupé de 2009 à 2015 un logement chez coopération et famille pendant 5 ans et je n'ai reçu ni en recommandé ni lettre simple les fameux rappelle de charge pendant toute cette période.rnrnJe reçois il y a 2 semaines un courrier d'un huissier de justice mandaté par coopération et famille me réclament la somme de 990euros pour les rappelles de charges correspondant à la période ou j'ai occupé le logement.. rnrnCoopération et famille joint par téléphone s'excuse au pret de moi en prétextant un souci dans l'envoi des courriers (en 5ans???) et me joint aujourd'hui en AR 4 ans de régularisation de charge.rnrnSachant qu'en 5 ans je n'ai eu aucune demande de leur par à ce sujet et pareil depuis que j'ai quitté la location et qu'à la signature de mon solde de tout compte rien n'est été stipulé à ce sujet, doit je payer cette somme ou pas?rnrnmerci de votre réponse.rnrnArmand

Par **Lag0**, le **04/10/2017 à 13:49**

Bonjour,rnLa prescription en matière de charges locatives est de 3 ans.rnDonc vous n'avez pas à payer pour les charges qui ont plus de 3 ans, pour les plus récentes, vous devez payer.

Par **armand974**, le **04/10/2017 à 17:39**

merci de votre réponse